



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 MAI 2024

L'an deux mil vingt quatre, le vingt-neuf mai à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 23
Pouvoirs : 4
Absent : 0

Date de la convocation : 23 mai 2024

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, MINEREAU Dominique, GARNIER Béatrice, GABIGNON Christophe, BEUGIN Valérie, VERDUZIER Jean-Bernard, VERDUZIER Kevin, BARREAULT Mireille, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, GOHIER Monique, PIAULET Christine, SULLI Bruno, ROBIN Nadia, MASSONNEAU Bruno, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
GAUTHIER Guillaume représenté par JR MINEREAU
MOREAU Laurent représenté par D MINEREAU

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°70

Rapporteur : Dominique CHALLOT

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Par délibération du 30 janvier 2024, le conseil municipal a approuvé le budget principal de la commune ainsi que ses budgets annexes.

Les membres du conseil municipal sont informés qu'il convient de réajuster le budget primitif 2024 et d'approuver la décision modificative suivante :

Recettes de fonctionnement :

Compte 701 – Ventes de produits finis : 50,00€

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 67 - Compte 673 - titres annulés (sur exercices antérieurs) : 50,00€

Le budget primitif 2024 du budget Panneaux photovoltaïques est le suivant :

Section de fonctionnement : 93 768,74€

Section d'investissement : 29 282,88€

VU la délibération du 30 janvier 2024 approuvant le vote du budget panneaux photovoltaïques,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve** la décision modificative ci-dessus sur le budget panneaux photovoltaïques,
- charge** M le Maire de son exécution.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
acte,

le 06 juin 2024

